



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 21 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le samedi 21 septembre à 09h30, le Conseil Municipal composé de 10 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Michel PATEZ, Maire.

Présents :

- Michel PATEZ,
- Bruno DUBOT,
- Frédéric MENEAU,
- Thomas FOUGEREUX,
- Anne-Marie KULMA,
- Laureen REBUT,
- Pierre DELEVALLEZ,
- Didier MARY,
- Barbara BAZIN,

Absente excusée :

- Nathalie CORNU excusée a donné un pouvoir à Anne-Marie KULMA,

Date de convocation : 12 septembre 2024

M. le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte.

Laureen REBUT est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2024

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 15 juin 2024.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Informations :

Départ de la locataire : l'état des lieux a été réalisé, non sans mal, le 9 septembre ; la cage d'escalier présente des dommages consécutifs à un dégât des eaux dont la réparation incombe à l'assurance de la locataire. Cette dernière devait repeindre les toilettes et ça n'a pas été fait. Pour mettre un terme aux litiges en cours M. le Maire a proposé d'annuler la demande de remboursement de la réparation du chauffe-eau (420€) et de reverser la caution après réfection de la cage d'escalier. Cela n'a pas suffi et la locataire réclame en sus 300€ et menace d'engager une procédure judiciaire. Dans un premier temps le maire devrait recevoir une convocation devant la commission de conciliation.

Le Compte Financier Unique (CFU) : il a pour but de remplacer le compte de gestion et le compte administratif, favoriser la transparence, la lisibilité de l'information financière, l'amélioration de la qualité des comptes et la simplification des processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable. Ce document sera obligatoire au titre de l'exercice 2026. Cependant, les communes peuvent l'adopter dès maintenant. La commune a fait se choix.

Journée « Confluence » : Gérard LEPOINT, auteur de l'article consacré à l'église dans le magazine « Confluence » a découvert au-dessus du graffiti qui mentionne la destruction de l'ermitage un autre graffiti où on lit : « En 1490 fut démantelée la ville de Pacy huit de may ». M. LEPOINT va essayer de trouver plus d'informations sur cet évènement historique.

SIEGE : M. le Maire a reçu une convocation pour une réunion intercommunale afin de préparer le programme des travaux des communes rurales pour 2025. M. le Maire propose de demander la programmation de l'effacement des réseaux chemin du Beau Soleil, route de l'Hermitage et route de l'Espérance. Le conseil y est unanimement favorable.

Délibération 1 : Complémentaire prévoyance au profit des employés municipaux choix de la labellisation ou d'un contrat d'assurance, fixation financière de la commune, effet obligatoire au 1^{er} janvier 2025

Retirée de l'ordre du jour en l'absence d'éléments que devait fournir CDG27.

Délibération 2 : Autorisation donnée au maire de conclure un nouveau bail pour l'appartement du 1^{er} étage après accomplissement des travaux nécessaires, fixation du loyer

Un agent immobilier s'est déplacé et a estimé son loyer mensuel à 550€.

La commune avait le projet de séparer le grenier en deux parties pour y installer une salle d'archives. Compte tenu de l'exiguïté des lieux, il convient d'abandonner ce projet et de faire une pièce supplémentaire dans l'appartement.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à conclure un nouveau bail moyennant un loyer mensuel de 550€ hors charges.

Délibération 3 : Renouvellement éventuel de la subvention « transports scolaires maternelles et primaires », fixation du montant

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

Cette mesure est reconduite et le montant de la subvention reste fixé à 55€ par enfant.

Délibération 4 : Création d'un groupe de travail PLU composé de membres du conseil et d'habitants intéressés (certains se sont déjà manifestés)

M. le Maire propose de créer un groupe de travail pour l'élaboration d'un PLU, afin de bénéficier de l'expérience et de la curiosité de certains habitants, eu égard notamment à leurs fonctions.

Quelques habitants se sont déjà manifestés pour candidater à ce groupe de travail.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité la création d'un groupe de travail PLU composé d'élus et d'habitants.

Délibération 5 : PLU, prise en compte des remarques de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) avec l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050 et une concertation avec la population

La DDTM a fait des remarques et nous suggère de compléter la délibération prise le 15 juin 2024, pour tenir compte de :

- La Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050,
- La nécessité de renforcer la concertation avec les habitants.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

A l'unanimité les membres du conseil décident de compléter les dispositions de la délibération du 15 juin 2024 en tenant compte des remarques de la DDTM.

Délibération 6 : Mise à la disposition des habitants d'un tennis privé le mercredi, définition de la participation de la commune à l'entretien

Des propriétaires disposant d'un tennis, proposent de le mettre à la disposition des habitants le mercredi.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de ne pas donner suite à cette proposition, vu la disponibilité du terrain limitée à un seul jour (le mercredi), qui ne répond pas aux besoins de la population en termes de flexibilité, mais remercient les propriétaires pour cette initiative.

Questions diverses

Prochain conseil : Prévu le samedi 14 décembre 2024.

Noël : Prévu le samedi 14 décembre 2024 à 15h.

Repas des seniors : Prévu le dimanche 15 décembre 2024, choix porté sur Giverny.

CAUE27 : Visite prévu le jeudi 28 novembre 2024 à 10h.

Informations de Laureen REBUT : arrivée d'une nouvelle habitante (naissance le 17 septembre d'un bébé) et proposition par l'association Global Hearth Watch, dont les dirigeants demeurent à La Boissière, à une formation au 1^{er} secours gratuite ; celle-ci pourrait se faire un samedi matin ou après-midi après publicité auprès des habitants.

Information de Didier MARY : des arbres masquent l'éclairage de la route de la Fossery, une intervention va être effectuée auprès des habitants concernés.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, M. le Maire décide de clore la présente séance à 10h30.

La Secrétaire de séance,



Mme Laureen REBUT

Barbara BAZIN	Nathalie CORNU (absente pouvoir donné à Anne- Marie KULMA)	Pierre DELEVALLEZ	Bruno DUBOT
Thomas FOUGEREUX	Anne-Marie KULMA	Didier MARY	Frédéric MENEAU
Michel PATEZ			